

*AdduXi*

285 Impasse des peupliers

01100 Bellignat

Tel : +33 4 74 12 02 30

Fax : +33 4 74 73 01 68

*Manuel  
d'Assurance  
Qualité  
Fournisseur*

# AdduXi

## MANUEL ASSURANCE QUALITE FOURNISSEUR Version 5 SOMMAIRE

I/ Introduction.....	4
I-a/ Objet et domaine d'application.....	4
I-b/ Attentes.....	4
I-c/ Conditions générales d'achats .....	4
II/ Sélection des Fournisseurs .....	5
II-a/ Evaluation initiale Fournisseur.....	5
II-b/ Suivi des performances fournisseurs .....	5
II -c/ Exigences en matière de système qualité et environnement .....	7
II -d/ Sécurité et Environnement .....	8
II -e/ Audit Fournisseur .....	8
III/ Qualité Produit. ....	8
III-b/ Description de la démarche Assurance Qualité Produit (A.Q.P.).....	8
III-b/1 Cahier des charges .....	8
III-b/2 Homologation des composants .....	9
III-b/3 Run at rate et Safe Launch Concept.....	10
III-b/4 Plan de surveillance .....	10
III-c/ Mise en Assurance Qualité Produit (A.Q.P.) d'un composant .....	11
III-d/ Gestion d'une non-conformité .....	11
III-d/1 Non conformité .....	12
III-d/2 Réponse du fournisseur.....	12
IV/ Traçabilité et Archivage.....	13
IV-a/ Traçabilité.....	13
IV-b/ Archivage.....	13
V/ Réception des fournitures extérieures .....	13
V-a/ Etiquette et conditionnement.....	13
V-b/ Bon de Livraison Fournisseur .....	13
V-c/ Transport .....	14
V-d/ Sécurisation des approvisionnements .....	14
VI/ Charte éthique.....	15

Indice	Feuillets	Date	Détail de l'évolution
1	1-14	24/11/2011	Création mise en service
2	1-14	25/11/2013	Nouveau système d'évaluation des performances Et Charte éthique
3	1-13	02/06/2015	Nouveau système calcul taux de service - Intégration supplément de fret - diverses mises à jour. <a href="#">Ajout section III-e. coûts imputables au fournisseur</a>
4	II-b-3	28/11/2015	Modification du calcul taux de service Ajout fréquence envoi de la cotation fournisseur
5	<a href="#">III-b-1-b</a> <a href="#">III-b--5</a>	03/02/2016	<a href="#">Ajout lien avec les technologies particulières</a> <a href="#">Ajout requalification annuelle</a> <a href="#">Intégration diffusion électronique</a>

Accusé réception par le Fournisseur	Nom, date, Visa ( <a href="#">électronique</a> )
-------------------------------------	--

## **I/ Introduction**

### ***I-a/ Objet et domaine d'application.***

Ce Manuel d'Assurance Qualité Fournisseur doit servir de base au développement de la collaboration entre AdduXi et ses Fournisseurs. Ce document définit les exigences minimales en termes de Qualité, Sécurité et Environnement que doivent respecter nos fournisseurs.

Ce Manuel d'Assurance Qualité Fournisseur est transmis lors de l'entrée en relation avec le Fournisseur.

### ***I-b/ Attentes***

Les attentes d'AdduXi envers tous ses fournisseurs sont les suivantes :

- Livraison des pièces et/ou réalisation de service avec un objectif qualité de 100% de conformité, en respectant à 100 % les délais.
- Amélioration continue de la qualité des produits et de la productivité pour faire face à la pression croissante de la concurrence internationale.

### ***I-c/ Conditions générales d'achats et charte éthique***

Nos conditions générales d'achats et notre charte éthique sont disponibles sur notre site internet :

[www.adduxi.com](http://www.adduxi.com) et <http://www.adatis.ch/>

Elles sont accessibles et téléchargeables en ligne.

## II/ Sélection des Fournisseurs

### II-a/ Evaluation initiale Fournisseur

L'évaluation que nous effectuons est adaptée à nos besoins, elle permet de prouver que nous connaissons nos interlocuteurs, leurs moyens de production, et leur possibilité d'évolution. Elle peut être effectuée de 3 manières différentes :

- Sur le site du fournisseur par le Responsable Qualité accompagné d'une personne du service concerné
- Par auto évaluation
- Pour les fournisseurs privilégiés, au cours d'une réunion entre les services concernés en fonction de l'aptitude du fournisseur à satisfaire aux exigences de la commande (exemple des moulistes).

**Observation** : On entend par privilégié, les fournisseurs connus de longue date par une partie de l'encadrement de la Société. Les critères retenus pour définir leur aptitude à satisfaire aux exigences sont : le respect des délais, la qualité du service, le suivi relationnel et administratif, la technicité de la prestation et le rapport qualité-prix.

Cette évaluation est formalisée au travers de la "Fiche d'Evaluation Fournisseur "

⇒ Ce document est transmis lors de l'entrée en relation

L'étude de cette Fiche est effectuée par les responsables Qualité et Achats (en concertation avec le Chef de projet), elle permet de réaliser l'évaluation initiale du fournisseur.

Trois cas sont alors possibles :

- Le Fournisseur est retenu (note 'A') => Enregistrement dans notre base fournisseur
- Le Fournisseur est retenu mais doit mettre en place des actions correctives (note 'B') => Enregistrement dans notre base de fournisseur
- Le Fournisseur n'est pas retenu (note 'C') => Fournisseur non répertorié

Nous n'évaluons pas :

- les fournisseurs imposés (par le client)
- les fournisseurs certifiés par tierce partie (certifiés ISO TS 16949 par exemple)
- les fournisseurs uniques

Dans ces cas, la "Fiche d'Evaluation Fournisseur" est à compléter et le fournisseur est classé "A " d'office et il est enregistré dans notre base de fournisseurs.

### II-b/ Suivi des performances fournisseurs

#### II-b1/ Cotation des fournisseurs matière, fournisseurs composants, transporteurs

Chaque réception est évaluée suivant le tableau ci-dessous.

	Points
Livraison conforme	20
Livraison ayant entraîné un avis de non-conformité de gravité 1	-8
Livraison ayant entraîné un avis de non-conformité de gravité 2	-15
Livraison ayant entraîné un avis de non-conformité de gravité 3	-20

Notation des fournisseurs matière, fournisseurs composants, transporteurs

Un bilan annuel est effectué par le service achats qui attribue une note sur 20 et procède à l'évaluation suivant les règles définies ci-dessous.

$$\text{Note annuelle} = ((\text{Nombre de livraison} \times 20) - \text{Nombre de points de NC}) / \text{Nombre de livraison}$$

Note calculée	Cotation	Appréciation	Note 4D
$19 \leq \text{Note}$	A	Excellent	Vert
$18 \leq \text{Note} < 19$	B	Moyen	Jaune
$\text{Note} < 18$	C	Mauvais	Orange

L'objectif d'Adduxi étant de travailler avec les fournisseurs classés au minimum en B.

#### II-b2/ Fournisseurs type moulistes, fabricants de machines spéciales, prestataires de services...

Une fois par an, l'ensemble des services concernés par les fournisseurs se réunit de manière à coter les fournisseurs considérés comme étant de premier rang pour la société.

Cette réunion est menée sous la conduite de la direction des achats.

La cotation est effectuée selon les critères suivants :

Respect des délais, rupture et supplément de fret	<b>5</b>
Qualité produit et / ou du service	<b>8</b>
Qualités relationnelles	<b>3</b>
Suivi administratif	<b>4</b>

Le résultat de la cotation est communiqué au fournisseur.

$$\text{Note annuelle} = \text{Somme des moyennes de chaque rubrique}$$

Note calculée	Cotation	Appréciation	Note 4D
$19 \leq \text{Note}$	A	Excellent	Vert
$18 \leq \text{Note} < 19$	B	Moyen	Jaune
$\text{Note} < 18$	C	Mauvais	Orange

L'objectif d'Adduxi étant de travailler avec les fournisseurs classés au minimum en B.

#### II-b3/ Taux de service

Le respect des délais de livraison des fournisseurs est suivi par le service achats par le biais du taux de service.

Le taux de service se calcule de la manière suivante :

$$\text{Taux de service} = \frac{(\text{Qté partielle 1} * \text{évaluation1}) + (\text{Qté partielle 2} * \text{évaluation2})}{\Sigma \text{ Quantité totale livrée}}$$

Les retards jugés perturbants sont considérés comme une non conformité et font l'objet de l'édition d'un avis de non conformité.

	Ecart en jours en jours ouvrés	Nombre de points par pièce livrée
Evaluation 1	≤ ± X jours	100
Evaluation 2	> ± X jours	1
<p>Exemple : Livraison prévue de 10 000 pièces au 20 janvier avec écart permis de ± 5 jours</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>ère</sup> livraison le 21 janvier de 6000 pièces</li> <li>- 2<sup>ème</sup> livraison le 30 janvier de 4000 pièces (sans tenir compte des samedis, dimanches et jours fériés en France)</li> </ul> <p>=&gt; ((6000 x 100) + (4000 x 1)) / 10 000 = 60,4 points</p> <p>Le taux est calculé par rapport à une ligne soldée de commande. Le résultat mensuel prend en compte les taux dont la date du délai est dans le mois considéré. Le résultat annuel est la moyenne du résultat de chaque ligne de commande de l'année écoulée.</p> <p>Le calcul est effectué automatiquement dans la base 4D.</p>		

Le résultat de l'évaluation annuelle est envoyé au fournisseur pour information et action si besoin, annuellement.

A l'issu de la notation, le service achats réalise un programme d'audits et de visites. Les audits et les visites chez les fournisseurs sont décidés au cas par cas en fonction du résultat du bilan annuel, des réponses et de la pertinence des 8D suite à une non-conformité, d'une situation qui se dégraderait, de la criticité d'un produit...

*OBSERVATION : le fournisseur doit informer AdduXi de ses transports exceptionnels (suppléments de fret) qu'il effectue pour AdduXi.*

### ***II -c/ Exigences en matière de système qualité et environnement***

Les fournisseurs, dont les produits entrent dans la composition d'une pièce destinée au secteur automobile, doivent être au minimum certifiés ISO 9001 et doivent s'engager à développer leur système de management de la qualité suivant la spécification technique ISO / TS 16 949: 2009.

Dans le cas où le fournisseur ne possède pas de certification, la définition du suivi du fournisseur et de ces productions doit être réalisée en collaboration avec le client.

## ***II -d/ Sécurité et Environnement***

Le Fournisseur doit se soucier de la sécurité au niveau du produit fabriqué ainsi que dans les conditions de fabrications.

Tous nos Fournisseurs doivent avoir une démarche orientée vers le respect de l'environnement dans son process de fabrication et vers l'ISO 14001.

Le fournisseur doit être conforme aux différentes réglementations (REACH, ROHS, DEEE, VHU, etc...) et doit par conséquent nous informer de la présence de substances dangereuses (métaux lourds, CMR, SVHC) dans les produits qu'il nous livre.

Il doit nous transmettre une fiche de données de sécurité et doit nous informer des mises à jour de ces documents.

Pour les pièces destinées au secteur automobile, le Fournisseur doit procéder à l'enregistrement IMDS de sa pièce et de ses composants.

Le numéro IMDS d'AdduXi est **22623**.

Une charge susceptible d'être manutentionnée manuellement ne doit pas dépasser **25kgs**.

Les emballages doivent être autant que possible recyclables ou réutilisables.

Les transports doivent être optimisés.

## ***II -e/ Audit Fournisseur***

Selon la criticité du composant livré, un Audit Process qualité peut être programmé pour la validation d'un nouveau fournisseur ou d'un nouveau produit, le cas échéant avec le client.

Le document d'Audit Process est transmis au Fournisseur lors de la planification de l'Audit.

La *criticité* du produit est définie conjointement par les services Bureau d'étude, Qualité et Achats.

Par ailleurs, à l'issu de la notation annuelle fournisseurs, le service achats réalise un programme d'audits et de visites.

Les audits et les visites chez les fournisseurs sont décidés au cas par cas en fonction du résultat du bilan annuel, des réponses et de la pertinence des 8D suite à une non-conformité, d'une situation qui se dégraderait, de la criticité d'un produit...

## **III/ Qualité Produit.**

### ***III-b/ Description de la démarche Assurance Qualité Produit (A.Q.P.).***

#### **III-b/1 Cahier des charges**

Le cahier des charges traduit les souhaits, les objectifs et les critères de développement du client (cahier des charges fonctionnel).



### **III-b/1/a Cahier des charges outillages et machines spéciales**

La définition de l'outillage est sous la responsabilité de l'outilleur. Les plans de l'outillage sont conçus en concertation avec notre Bureau d'Etudes. Il en va de même pour les machines spéciales.

Nous avons rédigé un cahier des charges détaillé pour la conception des outillages. Celui-ci est transmis à tous nos mécaniciens moulistes lors de l'entrée en relation ainsi que lors de ses mises à jour.

Nous avons rédigé un cahier des charges détaillé pour les machines spéciales. Celui-ci est transmis au fabricant lors chaque nouveau projet.

### **III-b/1/b Cahier des charges pièces**

Lors de la consultation notre service Achats, en collaboration avec le Bureau d'étude, édite un « Engagement collectif de Faisabilité Fournisseur », à remplir par le Fournisseur.

Ce document permet de mettre en évidence les éléments les plus critiques du composant et de s'assurer de la bonne prise en compte de ces éléments par le Fournisseur lors de la réalisation de son offre de prix. **Il permet également de relier éventuellement la demande à un cahier des charges spécifique ou à la prise en compte d'une technologie particulière.**

Lors de l'attribution du marché, la « Fiche de planification du Fournisseur » est remise au Fournisseur.

Cette Fiche définit un planning pour la réalisation des pièces et le démarrage série.

Elle permet également de définir les documents qualité qui sont demandés lors de la présentation des pièces pour homologation, et l'objectif qualité (taux P.P.M. = nombre de Pièces défectueuses Pour un Million de pièces livrées)

### **III-b/2 Homologation des composants**

L'Homologation des composants se fait au moyen d'Echantillons Initiaux (E.I.) et la présentation d'un dossier d'homologation, le dossier P.P.A.P.

#### **III-b/2/a Echantillons initiaux (E.I.) et dossier Production Part**

##### **Approval Process (P. P. A.P.)**

Les Echantillons Initiaux doivent impérativement être réalisés avec les moyens et les conditions séries.

Il est nécessaire de présenter des échantillons initiaux et un dossier P.P.A.P. dans les cas suivants :

- Pour une nouvelle pièce ou un nouveau produit (pièce, matériau n'ayant pas encore été livrés)
- Suite à la demande d'AdduXi d'arrêter les livraisons en raison d'un problème de qualité
- En cas de réparation d'un défaut (grave) sur une pièce soumise à une homologation préalable
- En cas d'utilisation d'autres types de matériaux que ceux autorisés pour la pièce
- Lorsque les outils existants sont obsolètes ou modifiés
- En cas de modification des processus de production ou des méthodes

- Lorsque les outils ou équipements de production sont déménagés, déplacés dans une autre usine ou proviennent d'une autre usine
- En cas de changement de fournisseur, de matière ou prestataire de service (p.ex. traitement thermique, revêtements)
- Etc...

La présentation des Echantillons Initiaux doit être faite au Chef de projet d'AdduXi.

Elle doit comporter les documents suivants :

- Des échantillons de pièce
- Le plan de la pièce
- Un rapport de mesure
- Le synoptique de fabrication
- Le certificat de conformité matière
- Le certificat de conformité du traitement de surface correspondant (si traitement)
- Une A.M.D.E.C. Processus
- Eventuellement une étude R&R (**R**épétabilité et **R**eproductivité)
- Une étude de capabilité (Cpk>1.67)

Le fournisseur doit procéder à une homologation interne du process avant le démarrage de la production série, afin d'être en conformité avec les exigences ISO TS 16949.

La première livraison série des produits ne peut se faire que lorsqu'un dossier P.P.A.P. a été homologué par notre Bureau d'étude.

Les Fournisseurs sont responsables des matériaux et des prestations fournis par leurs fournisseurs.

### **III-b/2/b A.M.D.E.C.**

L'A.M.D.E.C. (**A**nalyse des **M**odes de **D**éfaillance, de leurs **E**ffets et de leur **C**riticité) est une méthode d'analyse systématique, utilisée pour évaluer la probabilité des erreurs ainsi que leurs répercussions.

Il s'agit d'un outil préventif permettant d'analyser et de rechercher toutes les causes pouvant entraîner une non-qualité et d'y apporter par conséquent une ou plusieurs actions correctives avant la mise en production. Les caractéristiques particulières du produit ou process doivent être indiquées.

Cette analyse doit être réalisée par une équipe couvrant l'ensemble des services concernés (Qualité, Logistique, Achats, Bureau d'étude, Production, etc...).

### **III-b/3 Run at rate et Safe Launch Concept**

Pour chaque nouvelle pièce, le fournisseur devra effectuer un Run at Rate afin d'évaluer la capacité et le process en vue d'une production. La date du Run at Rate doit être définie pendant la réunion Composant entre le fournisseur et AdduXi. Le fournisseur doit respecter le Safe Launch Concept (SLC). Le SLC doit être présenté à AdduXi pendant la phase en cours et validé.

### **III-b/4 Plan de surveillance**

Un Plan de surveillance doit être établi pour la phase série. Le plan de surveillance décrit l'ensemble des opérations de contrôle devant être effectué tout au long du process de fabrication en amont et pendant la production série.

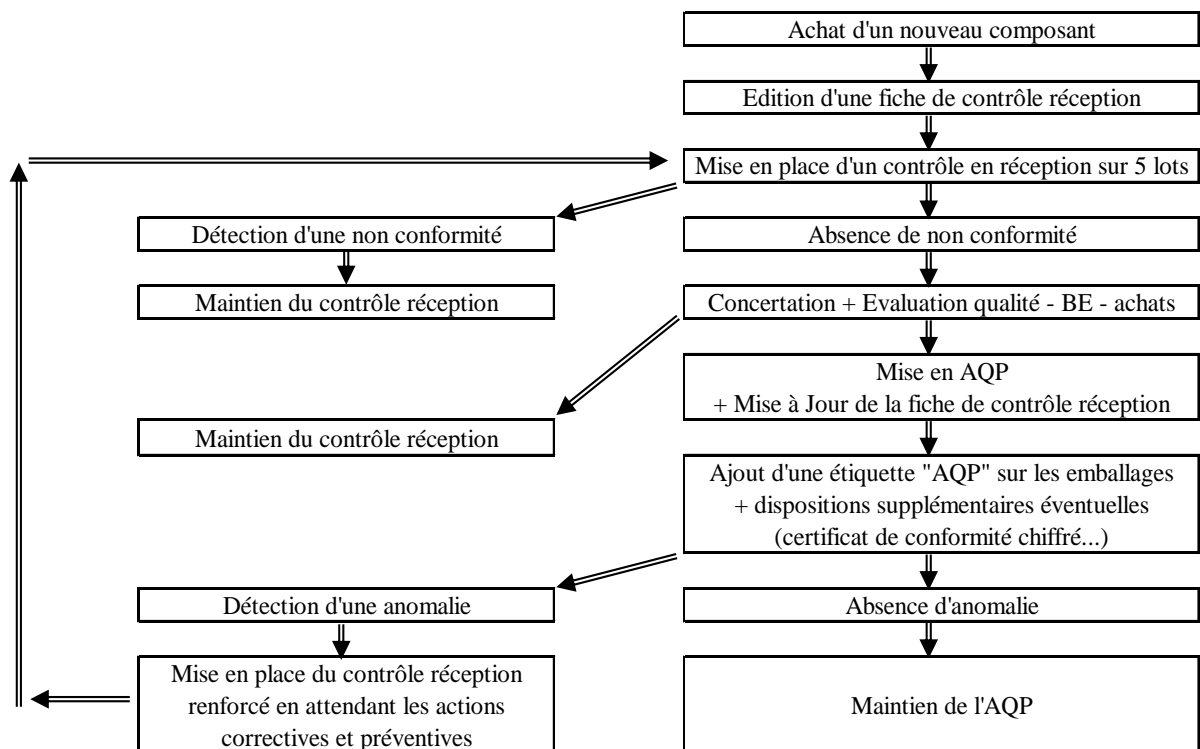
### III-b/5 Requalification (PPAP ou EI)

Il est demandé aux fournisseurs d'effectuer une requalification annuelle pour toutes les pièces en vie série, cette requalification doit prendre en compte le conditionnement.

### III-c/ Mise en Assurance Qualité Produit (A.Q.P.) d'un composant

La Mise en A.Q.P. est un principe visant à impliquer davantage le fournisseur dans la qualité de ces livraisons et à limiter nos contrôles réception. Elle est issue d'une décision collégiale prise entre les services Achats, Qualité et Bureau d'Etude. La décision est basée sur les critères suivants : certification du fournisseur, la qualité des lots reçus et la criticité de la pièce.

#### Synoptique de Mise en A.Q.P.



### III-d/ Gestion d'une non-conformité

Le Fournisseur a la responsabilité de fournir des produits et services conformes aux exigences.

En cas de non-conformité, le Fournisseur est tenu de déterminer la ou les causes et de mettre en place des actions correctives et/ou préventives en vue de résoudre le problème et ainsi de garantir qu'il ne se reproduira pas.

### **III-d/1 Non conformité**

Les composants défectueux peuvent être identifiés à tout stade du processus, du contrôle réception jusqu'à l'utilisation par le client final.

Les Fournisseurs seront notifiés par une « Alerte qualité » dès la détection du produit non conforme.

En fonction de l'urgence et de la gravité du problème, le lot non conforme pourra être :

- Accepté avec information sur le défaut
- Rejeté dans sa totalité et retourné au fournisseur
- Dérogé
- Accepté partiellement
- Retourné sans remplacement

Toute pièce non conforme implique de la part du fournisseur un remplacement ou l'émission d'un avoir.

Le Fournisseur se doit de résoudre et de prendre en charge toute réclamation émanant du client vis-à-vis d'un produit ou service qu'il a réalisé. Cette prise en charge peut également être effectuée sous la forme de remboursement pécuniaire et d'assistance au client.

### **III-d/2 Réponse du fournisseur**

Le Fournisseur se doit de contacter notre service Qualité sous 24 H.

Il doit accuser réception d'une demande d'action corrective dans les 10 jours ouvrables.

Le Fournisseur doit :

- Mettre en œuvre des actions de préservation
- Définir un plan d'actions correctives et préventives, afin d'empêcher la réapparition de la non-conformité
- **Compléter un rapport 8-D**
- Repérer le numéro de lot et la date d'entrée en vigueur de l'action corrective

### **III-e/1 Refacturation et coûts administratifs**

En cas d'anomalie, les pièces non conforme seront remplacées, ou feront l'objet d'une note de crédit.

Toute non-conformité fera l'objet d'un forfait administratif de 250 €. Dans le cas de tri externes par une société de tri, le fournisseur sera responsable de l'organiser et de le payer.

Dans le cas où le fournisseur ne prend pas en charge ces mesures, Adduxi se réserve le droit de contacter une société de tri dont les coûts d'intervention seront à la charge du fournisseur.

Le fournisseur doit prendre en charge les réclamations émises par Adduxi et ses clients : la prise en charge de réclamations liées à un produit ou à un service, pourra être financière, mais pourra également être effectuée au travers d'une assistance auprès du client d'Adduxi.

Toute action de tri sur le site client Adduxi sera refacturée au fournisseur. Dans le cas où le tri serait effectué par le personnel d'Adduxi pour répondre à un besoin urgent de pièces, le taux horaire appliqué sera de 20.00 € de l'heure.

## **IV/ Traçabilité et Archivage**

### **IV-a/ Traçabilité**

Le Fournisseur s'engage à assurer la traçabilité des produits qu'il nous livre et de ses composants de manière à limiter le volume de livraison de produits ou pièces défectueux en cas de non conformité.

### **IV-b/ Archivage**

Le Fournisseur doit conserver tous les documents relatifs à la qualité du produit, aux paramètres du processus de fabrication, depuis la réception des matières jusqu'à la livraison du produit dans notre usine.

La durée d'archivage doit être de 15 ans pour les produits Automobile et pour les produits classés « sécurités et/ou réglementations » (sauf demande particulière).

## **V/ Réception des fournitures extérieures**

### **V-a/ Etiquette et conditionnement**

Afin de prévenir tout type d'avarie et/ou de détérioration qualité, le Fournisseur doit s'assurer que les produits sont livrés dans un emballage approprié, sauf dans le cas d'un cahier des charges spécifique, remis au fournisseur lors de la consultation et le développement du produit.

Le Fournisseur doit s'assurer que les étiquettes et l'emballage sont adaptés pour le transport et le stockage.

Une étiquette d'identification du produit doit obligatoirement être apposée sur chaque unité de conditionnement et doit comporter les éléments suivants :

- Référence article AdduXi
- Nombre de pièces par conditionnement
- Numéro de lot
- Date de fabrication
- Ajout d'une étiquette "AQP" sur les emballages pour les fournisseurs ayant été mis en A.Q.P.

### **V-b/ Bon de Livraison Fournisseur**

Toute livraison doit impérativement être accompagnée d'un Bon de Livraison. Ce document doit reprendre les informations suivantes :

- La référence article AdduXi
- Le numéro de lot des pièces
- La quantité livrée par lot
- Le numéro de commande d'AdduXi

Un certificat d'analyse chiffré peut être demandé. Pour les pièces ayant subi un traitement de surface, un **certificat de conformité matière** et de **traitement de surface** doit être délivré à

chaque livraison. Ces certificats doivent reprendre les informations contenues dans le Bon de Livraison.

#### ***V-c/ Transport***

Le transport de nos produits doit être conforme aux réglementations en vigueur (matériel, personnel).

#### ***V-d/ Sécurisation des approvisionnements***

Si nécessaire et selon la criticité du produit, un Plan de sécurisation des approvisionnements (matières premières et/ou produits finis) pourra être exigé. Cette demande pourra émaner de notre client ou de notre part.

## VI/ CHARTE ETHIQUE

# Charte Éthique

01



AdduXi construit son développement sur la base de valeurs et de principes qui affirment clairement son engagement éthique et sa responsabilité dans tous ses domaines d'activité

## Respect de la réglementation

AdduXi applique dans tous les domaines les lois et règlements en vigueur.

## Respect de la loyauté et transparence

AdduXi a pour principe la loyauté à l'égard de ses clients et de ses fournisseurs, afin d'instaurer et de maintenir des relations de confiance durables.

## Respect de la santé et de la sécurité au travail

AdduXi privilégie, au-delà des exigences légales, l'amélioration de la sécurité et de la protection sanitaire des personnes.

Elle veille à l'application constante de sa politique de prévention des risques et de la sécurité au travail; elle demande aux sous-traitants qui interviennent sur le site d'avoir la même vigilance.

## Respect des droits des salariés

AdduXi veille au respect des droits des salariés. Elle a pour principe de n'opérer aucune discrimination à l'embauche et dans les relations de travail et se comporte à l'égard de chacun avec dignité et dans un total respect d'autrui.

## Respect de l'environnement

AdduXi met en œuvre une politique active de gestion et d'amélioration de ses installations industrielles dans un souci de préservation de l'environnement.

## Engagement professionnel

Chaque membre du personnel met en œuvre ses compétences professionnelles au meilleur niveau possible et contribue au bon fonctionnement de l'entreprise.

AdduXi tend à développer les compétences des salariés, à favoriser leur autonomie, et à promouvoir l'innovation sociale.

AdduXi est attentive à la préservation des équilibres en terme d'emploi, de rémunération des efforts, d'intéressement à la croissance de l'entreprise et de sécurité au travail.

## Relation avec les parties intéressées

AdduXi s'engage à fournir à ses clients des produits et services de qualité, dans le strict respect des normes de sécurité et d'impact sur l'environnement.

AdduXi cherche à susciter chez ses partenaires, sous-traitants et fournisseurs l'adhésion à ses engagements en matière de Développement Durable.

Enfin, AdduXi met tout en œuvre pour assurer l'harmonie de ses relations avec son environnement social, économique et financier et l'ensemble de ses partenaires.

